

dre la mer au péril de leur vie pour sauver celle des autres. Ils dragent nos chenaux, assument la conduite de nos traversiers et quittent parfois leurs familles pendant des mois de suite. Ainsi, ils peuvent passer trois ou quatre mois à naviguer dans l'Arctique.

Quelles sont les répercussions de leur arrêt de travail? Nous en avons eu un exemple, il y a à peine 10 jours, quand 1 700 pêcheurs de homards ont quitté le port, malgré la mer houleuse et les grands vents, pour sauvegarder une industrie canadienne de 85 millions de dollars. Ces pêcheurs ont pris le large en dépit de l'absence des équipes de recherche et de sauvetage qui veillent habituellement à leur survie et à leur contribution à l'économie canadienne.

Cet arrêt de travail coûte 2 millions de dollars par jour aux navires coincés dans la voie maritime et dans le bassin des Grands Lacs. Les céréales ne peuvent quitter les prairies et être acheminées aux consommateurs. Il y a peut-être des contrats qui doivent être annulés. Nous ratons de belles occasions d'expédier nos céréales. Nous sommes incapables de faire face à toute catastrophe écologique. De plus, comme ces équipages ne patrouillent pas les eaux canadiennes, les bancs de pêche, ressources importantes pour les régions atlantique et pacifique, ne sont pas protégés et sont surexploités.

Les navires circulent dans le réseau des Grands Lacs et dans la voie maritime sans services d'orientation adéquats et sans aides à la navigation. Certains de ces navires transportent des produits chimiques, du pétrole brut et des produits pétroliers raffinés. Il faut comprendre que, sans les aides à la navigation que leur offrent normalement les équipages, la navigation dans ces eaux n'est pas aussi sécuritaire qu'elle devrait l'être.

On pourrait se demander pourquoi les équipages tiennent tant à signer un accord raisonnable cette fois-ci. Quand ils ont négocié leur dernier contrat, le comité de conciliation a recommandé un règlement dans son rapport.

Le gouvernement a choisi de ne pas tenir compte de ce règlement, car il avait fait désigner ces gens comme travailleurs essentiels et il savait qu'ils ne pouvaient faire la grève. Le gouvernement a fait fi du rapport et a imposé son propre règlement.

Je veux parler des travailleurs des services hospitaliers. Ce sont les garçons et filles de salle, les aides-soignants, les cuisiniers, les concierges, les couturières, tous ceux

### *Initiatives ministérielles*

qui assurent les services essentiels tant dans les hôpitaux de la Défense nationale que dans les foyers pour les anciens combattants. Ils assurent les services de santé communautaires à nos anciens combattants âgés ou invalides, que le temps et la maladie ont rendus incapables de prendre soin d'eux-mêmes ou, dans bien des cas, d'avoir conscience de ce qui se passe. Ils les font manger, ils les baignent et ils lavent leur linge sale.

Les effets sont moins visibles, mais non moins réels que ce que nous avons vu se dérouler ces jours derniers sur les routes maritimes. Certains clients de ces établissements ne mangent pas convenablement ni ne reçoivent les soins personnels ou la moindre attention.

J'insiste sur le fait que ces deux groupes de travailleurs sont parmi les moins rémunérés. Ces travailleurs voient leur capacité d'entretenir leurs familles diminuer à vue d'oeil, pendant que les négociations traînent en longueur depuis deux ans. L'inflation a réduit leur pouvoir d'achat. Le gouvernement sait que plus longtemps il attend, plus élevé sera l'impôt qu'il percevra sur ces salaires.

Sans exagération, on peut affirmer que ces travailleurs reçoivent au début entre 16 000 et 18 000 \$ par année. Le travailleur moyen gagne à peine plus de 20 000 \$. Les ministres, eux, qui occupent d'élégants bureaux et sont grassement rémunérés, rédigent des lois pour forcer ces gens à retourner travailler pour ces salaires de misère.

J'ai dit précédemment que nous nous trouvons aujourd'hui dans cette situation à cause de l'incompétence, de l'arrogance et de la mauvaise administration du gouvernement depuis deux ans. Si ce dernier se soucie de la sécurité et de la santé des Canadiens, il dispose d'un moyen parfaitement légal pour protéger la sécurité du public en cas d'arrêt du travail. Ce moyen consiste à désigner les travailleurs essentiels. Une fois que le contrat est terminé et que l'agent négociateur a annoncé qu'il est prêt à entamer la négociation d'un nouveau contrat, le gouvernement n'a plus qu'à déposer une liste de personnes qu'il considère comme des travailleurs essentiels. Ces personnes n'ont alors pas le droit de se mettre en grève.

Le Conseil du Trésor ne l'a pas fait à cause de ce que l'on appelle l'ineptie administrative, à cause de la négligence de la Commission des relations de travail dans la fonction publique. Il ne l'a pas fait parce qu'il a eu l'arrogance de penser qu'il n'avait pas à respecter les lois adoptées par le Parlement.

La date limite pour désigner ces personnes a été dépassée. Neuf services qui comptent des travailleurs essen-